

Vous êtes le proche aidant d'un usager en perte d'autonomie et de retour au domicile dans l'attente d'une place en hébergement

Votre rôle :

- Collaborer avec les intervenants du soutien à domicile
- Faciliter la communication entre l'entourage de votre proche et son intervenante du CLSC
- Informer l'intervenante du CLSC de votre proche de toute problématique lors du retour à domicile

Besoin d'information ou de soutien en lien avec la relocalisation ?

L'intervenante du CLSC :

- Répond à vos questions
- Vous offre du soutien psychosocial



Du soutien
à domicile pour
les patients
en attente d'un
hébergement

Une offre de service intensifiée
disponible pour répondre à
vos besoins

Direction du soutien à domicile et de la réadaptation des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées et déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, août 2024

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

Québec 

Qu'est-ce que le soutien à domicile offert par le CLSC ?

Restez à votre domicile le plus longtemps possible en recevant les services du soutien à domicile suivants :

- Soins infirmiers
- Services psychosociaux pour vous accompagner
- Services d'ergothérapie pour rendre votre domicile sécuritaire
- Services de physiothérapie pour votre mobilité
- Services d'auxiliaires pour vous aider dans vos activités de la vie quotidienne
- Services de répit pour permettre à votre proche de prendre une pause



Vous ou votre proche êtes en attente d'une place en hébergement ?

Vous ne pouvez pas retourner à la maison de façon permanente ?

Vous pourriez bénéficier d'une intensité de services à domicile pouvant aller jusqu'à 24 heures par jour. Tout au long de votre retour à domicile, vos besoins seront réévalués et les services réajustés.

Quels sont les avantages d'un retour à domicile en attendant une place en hébergement ?

- Faciliter la reprise de votre autonomie
- Faciliter le congé de l'hôpital
- Profiter de son chez-soi
- Réduire les risques d'infection
- Se donner le temps de faire la transition

Quel est le rôle de l'intervenante du CLSC ?

L'intervenante :

- Organise votre retour à domicile
- Procède à la demande d'hébergement à partir de votre domicile

Comment cela fonctionne ?

Une intervenante du CLSC :

- Communique avec vous, votre famille ou un proche aidant avant votre congé de l'hôpital
- Met en place, avec votre collaboration et celle de votre famille ou d'un proche aidant, un plan détaillé de services permettant un retour sécuritaire à domicile en attendant votre place en hébergement
- Vous rend visite, une fois de retour à votre domicile
- Réévalue les services en continu

Selon les besoins identifiés avec l'intervenante, les services suivants pourraient vous être offerts :

- Soins infirmiers
- Services psychosociaux pour vous accompagner
- Services d'ergothérapie pour rendre votre domicile sécuritaire
- Services de physiothérapie pour votre mobilité
- Services d'auxiliaires pour vous aider dans vos activités de la vie quotidienne

Qui puis-je contacter lors de mon retour à domicile ?

L'intervenante du CLSC vous fournira une pochette d'information avec toutes les coordonnées pertinentes dont vous pourriez avoir besoin.

Lorsqu'une chambre en hébergement se libère, il se peut qu'elle ne soit pas votre premier choix. Sachez toutefois que vous serez dirigé vers un endroit qui répondra à vos besoins et ce, en toute sécurité.

En cas de refus d'une place en hébergement, l'intensification des services cessera et nous vous offrirons des services réguliers.